

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 17 décembre 2024

Date de convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage : 13 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 14

Etaients présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUSAS, CUCULI, BRIARD, DURAND, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M SECRETAIN

Etaients absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M DALLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : M FAUDIERE

DELIBERATION N°2024-2-075 : Programme de voirie 2025

M FAUDIERE rappelle à l'assemblée que la dotation pour la commune pour l'année 2025 du programme de voirie hors agglomération est de 76 428,85 € HT.

Les membres de la Commission Voirie ont recensé les routes qui nécessitent une remise en état. Après échange avec les services de Dinan Agglomération, qui disposent de la compétence voirie hors agglomération, le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2025 est proposé comme suit :

	Longueur (en mètre)	Surface (m ²)	Solution technique	Coût HT
La Ville Alain vers le Papeu	1015	3600	Mono	5 040 €
Rue des Avelines	246	960	Mono	1 344 €
St Sébastien – la Ville Neuve	1468	5267	Mono	7 373,80 €
L'Épine Briend – le Haut Carrien	390	1600	Mono	2 240 €
TOTAL				15 997,80 €

Solde de l'enveloppe : + 60 431,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux de voirie hors agglomération pour l'année 2025 tel que présenté ci-dessus, étant entendu que le solde restant sera utilisé en tout ou partie pour faire du curage des fossés,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérécurrs citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr


Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 19/12/2024

Le Maire,


Michèle MOISAN

Le Secrétaire,


Yds DALLET